

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: - (2011)
Heft: [2]: Obligation de servir

Artikel: Obligation de servir : interview
Autor: Maudet, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Politique

Obligation de servir, interview

Pierre Maudet

Maire de Genève, GE

Etes-vous favorable à l'obligation de servir ?
a Si oui, qui doit être touché par cette obligation (habitants vs citoyens / hommes et femmes)? Et quelles prestations à la collectivité doit-elle couvrir (humanitaire, social, écologique, pédagogique, sécuritaire, militaire)?
b Si non, pourquoi?

Oui, mais je constate qu'elle n'est plus appliquée : sur 100 jeunes de 20 ans vivant en Suisse aujourd'hui, seuls 16 font encore leur Ecole de recrue. Où est l'égalité de traitement voulue par la Constitution ?

La question de l'obligation de servir est philosophique avant d'être politique. Toute personne (homme, femme, suisse ou étranger) ayant atteint l'âge de 20 ans au sein de notre collectivité ne devrait-il (ou elle) pas lui rendre ce dont elle a profité en donnant de sa personne ? C'est clair que le monde économique aurait de quoi s'opposer à l'emploi par l'Etat d'une telle main d'œuvre. Et que ferait-on avec ces 40 mille jeunes chaque année ?

Toujours est-il que quand je constate qu'on manque de personnel dans les maisons de retraite, et que je vois la volonté évidente des jeunes à s'investir, je me dis qu'une voie est possible. Il faut un vrai changement de paradigme dans la notion d'obligation de servir.

Êtes-vous favorables à une armée de milice ?
a Si oui, quel modèle de service militaire faut-il privilégier?
b Si non, comment pensez-vous remplir les prestations actuellement couvertes par l'armée de milice (professionnalisation, milice volontaire, répartition des tâches de l'armée sur d'autres institutions, privatisation)

Oui, et sur un modèle de milice volontaire ! L'évolution technologique ainsi que les exigences des opérations militaires d'aujourd'hui ne correspondent en tous cas plus à une armée de masse. Par contre, un tel modèle devrait permettre que celui qui s'engage y gagne autant que l'armée. Seules de réelles chances de reconversion

dans le civil garantiraient un renouvellement régulier des effectifs. Le modèle suédois, bien que récent, mérite qu'on s'y intéresse. Nos deux pays ne sont pas si différents.

L'initiative du GSSA sur l'abrogation du service militaire obligatoire vous convient-elle ?
Préférez-vous un statu quo ?
Ou pencheriez-vous plutôt pour un contre-projet ? Si oui, quels en seraient les arguments principaux ?

Non, mais je regrette qu'on en soit arrivé à mener des combats retardateurs ! Les adversaires de l'armée sont devenus pragmatiques : ils dénoncent le décalage entre les mythes et la réalité. Regardez : même le DDPS d'Ueli Maurer envisage - ne serait-ce que dans l'esprit - une armée de 60'000 hommes... Il faut être clair : une telle variante ne cadrerait plus avec une obligation de servir telle que vous et moi la connaissons.

Je suis surpris que ce qui est enseigné dans les stages de formation de commandement ne soit tout simplement pas appliqué. La taille de l'armée et donc son mode de recrutement doivent dépendre des missions qui lui sont confiées, et pas le contraire. Et là, il y a un réel manque de vision globale. Pour moi, il est temps de revitaliser la politique de sécurité suisse !

En fin de compte, l'obligation de servir n'est pas une fin en soi, mais le moyen de remplir les effectifs de notre armée dans la quantité et la qualité requises.

P.M.

Nom : Maudet

Prénom : Pierre

Age : 33 ans

Profession : Maire et Conseiller administratif de la Ville de Genève

Dernier diplôme obtenu : Master in Law de l'Université de Fribourg

Grade militaire : capitaine (commandant d'Unité)













